

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2012 A FOSSEUSE

Monsieur MAYOT souhaite la bienvenue à Fosseuse aux élus communautaires pour ce conseil.

Monsieur le Président communique les taux de subvention du Conseil Général pour chacune des communes des Sablons pour l'année 2013.

I – Désignation du secrétaire de séance

Madame Nicole LOPEZ est désignée secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 novembre 2012

Le compte-rendu du conseil communautaire du 19 novembre 2012 est ***adopté à l'unanimité.***

III – Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2012 du 19 novembre 2012

Le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2013 du 19 novembre 2012 est ***adopté à l'unanimité.***

IV – Décisions modificatives n°1 - 2012

Monsieur FOURNIER présente les décisions modificatives n°1 du budget général et des budgets annexes « portage de repas » et « cafétéria ».

Il explique que la DM1 du budget général a pour objet essentiel d'ajuster en section d'investissement les crédits de paiements individualisés sur les autorisations de programme votées dans le cadre du budget primitif 2012.

Au total, cette décision modificative est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de – **556 000 Euros** dont :

- section de fonctionnement : 164 000 Euros
- section d'investissement : - 720 000 Euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

- DM 1 budget annexe « Portage de repas »

Cette décision modificative qui est équilibrée à la somme de **0 Euro** ne concerne que la section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

- DM 1 budget annexe « cafétéria »

Cette décision modificative qui est équilibrée à la somme de **0 Euro** ne concerne que la section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

V – Budget primitif 2013

Madame LEGRAND présente les différents budgets primitifs 2012 :

- **Budget général**

Le budget primitif 2013 s'élève à 29 737 542,00 Euros dont 12 540 876,00 Euros en section d'investissement. Cinq nouvelles autorisations de programme seront présentées dans le cadre de ce budget pour l'opération patrimoine (Château d'Andeville, extérieur de l'église de Villotran, Pavillon Est du château d'Hénonville, intérieur de l'église de Fresneaux Montchevreuil et Isolation et toiture du musée de la nacre). Une nouvelle répartition des crédits de paiement des autorisations de programme déjà votées a été opérée en fonction de l'avancement des différentes opérations.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 17 196 666,00 Euros contre 16 678 934 Euros en 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue le budget primitif 2013 (Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE ayant voté contre).

- **Budget annexe « Transports »**

Ce budget est équilibré à la somme de **1 495 300 Euros**.

- section d'exploitation : 1 345 300 Euros
- section d'investissement : 150 000 Euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « transports ».

Monsieur LAGNY demande si la Communauté de Communes des Sablons envisage de prendre en charge les 50 Euros qui seront demandés par le Conseil Général de l'Oise pour le transport des élèves à partir de la rentrée scolaire 2013.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'une compétence du Conseil Général qui représente un coût colossal pour la collectivité. L'Oise était l'un des derniers départements à assurer ce service gratuitement. Cette mesure sera par ailleurs tempérée par l'augmentation des bourses départementales.

- **Budget annexe « Musée de la Nacre »**

Ce budget qui ne concerne que la boutique du musée est équilibré à la somme de **716 645 €uros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « Musée de la Nacre ».

- **Budget annexe « Piscine Aquoise »**

Ce budget est équilibré à la somme de **1 050 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « Piscine Aquoise ».

- **Budget annexe « portage de repas »**

Ce budget est équilibré à la somme de **129 810 €uros**
- section d'exploitation : 122 010 €uros
- section d'investissement : 7 800 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « Portage de repas ».

- **Budget annexe « ZA les Vallées »**

Ce budget est équilibré à la somme de **500 000 €uros**.
- section de fonctionnement : 330 000 €uros
- section d'investissement : 170 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « ZA les Vallées ».

- **Budget annexe « ZA Ivry le Temple »**

Ce budget est équilibré à la somme de **390 000 €uros**.
- section de fonctionnement : 260 000 €uros
- section d'investissement : 130 000 €uros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « ZA Ivry le Temple ».

- **Budget annexe « Parc de stationnement »**

Ce budget est équilibré à la somme de **71 000 €uros** uniquement en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « Parc de stationnement ».

- **Budget annexe « Ancien site Norinco »**

Ce budget est équilibré à la somme de **2 514 000 Euros**

- section d'exploitation : 1 267 000 Euros
- section d'investissement : 1 247 000 Euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « Ancien site Norinco ».

- **Budget annexe « assainissement »**

Ce budget est équilibré à la somme de **18 340 Euros**

- section d'exploitation : 18 170 Euros
- section d'investissement : 170 Euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « assainissement ».

- **Budget annexe « cafétéria »**

Ce budget est équilibré à la somme de **33 800 Euros**

- section d'exploitation : 33 775 Euros
- section d'investissement : 25 Euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « cafétéria ».

- **Budget annexe « séminaires »**

Ce budget est équilibré à la somme de **20 320 Euros** uniquement en section d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2013 du budget annexe « séminaires ».

- **Budget annexe : création et gestion d'un hôtel**

Ce budget est équilibré à la somme de **1 564 000 Euros**

- section d'exploitation : 54 000 Euros
- section d'investissement : 1 510 000 Euros

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue le budget primitif 2013 (Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE ayant voté contre).

VI – Piscine Aquoise : choix du délégataire de service public

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 15 mars 2012, a adopté le principe de déléguer, par voie de régie intéressée, la gestion de la piscine AQUOISE et l'a autorisé à diligenter toute la procédure de mise en œuvre de ce dossier.

Monsieur le Président retrace donc toute la procédure au Conseil Communautaire :

L'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été sollicité le 17 janvier 2012. L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 mai 2012.

La parution des avis d'appel à candidature a eu lieu le 22 mai 2012 au BOAMP et le 25 mai 2012 au Moniteur.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 28 juin 2012 à 12 heures.

La commission de délégation de service public réunie le 29 juin 2012 a procédé à l'ouverture des plis et constaté les candidatures suivantes :

- Espace Recréa
- Vert Marine
- Equalia
- Com. Sports
- Carilis

Les cinq candidats présentaient des garanties professionnelles et financières suffisantes et une aptitude à assurer la continuité du service public.

La commission réunie le 5 juillet 2012 a décidé de les admettre à présenter une offre.

La date limite de réception des offres était fixée au 18 septembre 2012 à 12 heures.

La commission a ouvert les plis le 26 septembre 2012 et a procédé à leur analyse. Les offres de Vert Marine, Equalia et Com.Sports ont été reçues.

Dans le cadre de la régie intéressée, la rémunération du régisseur est composée d'une part forfaitaire et d'une part liée aux résultats de l'exploitation.

Rémunération du régisseur

La société Vert Marine a proposé une rémunération du régisseur de 52 000 € H.T.

La société Equalia a proposé une rémunération de 27 000 € H.T auxquels il faut ajouter 27 000 € de frais de gestion.

La société Com.Sports a proposé une rémunération de 45 000 € H.T. auxquels il faut ajouter 15 000 € de frais administratifs.

Compte d'exploitation prévisionnel

La société Vert Marine table sur un déficit d'exploitation de 306 710 €uros H.T., la société Equalia sur un déficit de 337 306 € H.T. et la société Com.Sports sur un déficit de 275 674 € H.T.

Le prévisionnel de Vert Marine table, pour les recettes, sur une hausse de la fréquentation liée à l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture et à l'ajout de créneaux aquabike. Les dépenses reflètent une évolution normale des coûts, que ce soit concernant les fluides ou les frais de personnel.

Le prévisionnel d'Equalia est plus prudent concernant la fréquentation et reprend le réalisé 2011. Les dépenses de fluides ainsi que les frais de personnels sont bien dimensionnés.

Le prévisionnel de Com.Sports est également ambitieux au niveau des recettes, sans pour autant modifier les horaires d'ouverture. Concernant les dépenses, la société fait appel à Dalkia pour la gestion de la partie technique. Cela se ressent nécessairement au niveau des dépenses liées à la sous-traitance. Les dépenses liées aux fluides semblent légèrement sous-évaluées.

Répartition du résultat :

La société Vert Marine propose en cas d'amélioration du résultat la répartition suivante : 75 % pour la collectivité et 25 % pour le régisseur, et en cas de détérioration du résultat : 50 % pour la collectivité et 50 % pour le régisseur dans la limite de 15 % de la rémunération fixe (soit 7 800 € maximum).

La société Equalia propose en cas d'amélioration du résultat la répartition suivante : 70 % pour la collectivité et 30 % pour le régisseur, et en cas de détérioration du résultat : 70 % pour la collectivité et 30 % pour le régisseur dans la limite de 50 % de la rémunération fixe (soit 13 500 € maximum).

La société Com.sports propose en cas d'amélioration du résultat la répartition suivante : 50 % pour la collectivité et 50 % pour le régisseur, et en cas de détérioration du résultat : 100 % pour le régisseur dans la limite de 100 % de la rémunération fixe (soit 45 000 € maximum).

En cas d'amélioration du résultat, l'offre de Vert Marine est la plus avantageuse.

En cas de détérioration du résultat, l'offre de Com.Sports est la plus avantageuse.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président en accord avec Monsieur LAGNY, Vice-président chargé des sports, propose de retenir l'offre de Vert Marine qui présente les meilleures garanties financières et techniques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le choix de retenir Vert Marine pour l'exploitation en régie intéressée de la piscine Aquoise.

VII – Piscine Aquoise : approbation des nouveaux tarifs

Monsieur FOURNIER présente la nouvelle grille tarifaire pour la piscine Aquoise qui serait applicable au 1^{er} janvier 2013 suite à la négociation du nouveau contrat de régie intéressée.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE s'interroge sur la suppression de la carte 10 heures qui est remplacée par le « Pass Aquatique ». Madame LEGRAND explique qu'il s'agit d'une nouvelle formule qui permet d'accéder à la piscine sans limites en s'acquittant d'un abonnement mensuel. Conserver la carte 10 heures ferait perdre de son intérêt au « Pass Aquatique ».

Madame LEGRAND précise par ailleurs que les tarifs de la piscine Aquoise sont inférieurs à ceux des piscines avoisinantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue les nouveaux tarifs de la piscine Aquoise applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 (Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE ayant voté contre).

GRILLE TARIFAIRE

PRESTATIONS PUBLIQUES		TARIFS	
GRAND PUBLIC (accès libre non encadré)		Com. Com.	Extérieurs
Entrée adulte	4,30 €		4,70 €
Entrée enfant (- de 12 ans)	2,70 €		2,90 €
Enfants - de 3 ans	0,00 €		
Carte Famille (validité 1 an)	24,50 €		
Entrée réduite adulte famille	2,15 €		
Entrée réduite enfant famille (- de 12 ans)	1,35 €		
Carte 10 heures (validité 6 mois)	Remplacée par la carte PASS Aquatique		
Carte 10 entrées adulte	32,70 €		
Carte 10 entrées enfant (- de 12 ans)	20,40 €		
Comités d'entreprise (carnet de 50 entrées)	178,50 €		
Entrée anniversaire	10,20 €		
CARTE PASS Aquatic			
Abonnement mensuel sans condition de durée	12,90 €		
Carte d'adhésion	30,00 €		40,00 €
ACTIVITES			
Activités adultes			
Séance	8,50 €		
Trimestre	74,50 €		
Année	169,40 €		
Activités enfants			
Trimestre	74,50 €		
Année	142,80 €		
Enfant supplémentaire à l'année	117,30 €		
Location Bike (30 minute, entrée non comprise)	5,10 €		
Cours aquabike unité non abonné	12,30 €		
Cours aquabike unité abonné autre activité	10,20 €		
Carte 5 cours aquabike non abonné	51,00 €		
Carte 5 cours aquabike abonné autre activité	45,90 €		
Carte de 10 cours aquabike non abonné	91,80 €		
Carte de 10 cours aquabike abonné autre activité	81,60 €		
AUTRES TARIFS			
Casiers	0,20 €		
Mise à disposition MNS/h	27,60 €		
Remplacement de carte	1,80 €		
Entrée promotionnelle	2,20 €		
INSTITUTIONNELS			
SCOLAIRES (Au créneau horaire/élève)			
Maternelles et primaires	2,65 €		3,00 €
Secondaires	2,65 €		3,00 €
CLUB & ASSOCIATIONS			
Club et associations (ligne d'eau à l'heure)	22,80 €		
CENTRES AERES / GROUPES DIVERS			
Centres aérés / Groupes	1,70 €		3,20 €

Valable 6 mois, en € ttc

VIII – Musée de la Nacre

Monsieur le Président explique que **Oise Tourisme** propose de mettre en ligne sur le site de séjours www.weekend-esprit-de-picardie.com une offre avec un gîte et la visite du **Musée de la Nacre et de la Tableterie**. Pour répondre à cette demande, il est nécessaire de créer deux nouveaux tarifs individuels :

- Court séjour Adulte : **4,50 €**
- Court séjour Enfant : **3 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces deux nouveaux tarifs.

Dans le cadre de l'organisation de séminaires au Musée de la Nacre et de la Tableterie, Monsieur le Président propose de mettre en place une réduction de 10 % sur les tarifs déjà votés pour les entreprises de la Communauté de Communes des Sablons.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette réduction de 10 % pour les entreprises de la Communauté de Communes des Sablons.

Monsieur le Président présente l'ensemble des prix pratiqués à la boutique du Musée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les prix de la boutique du Musée.

IX – Demandes de subventions au Conseil Général

Monsieur le Président demande de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention pour les nouvelles opérations programmées dans le cadre de l'opération patrimoine ainsi que des demandes de dérogation pour commencement anticipé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ces dossiers de demande de subvention.

X – Attribution de subventions

Monsieur le Président propose d'accorder à l'Office de Tourisme des Sablons en Pays de Nacre une subvention de 60 000 €uros pour son fonctionnement en 2013 et une subvention au profit de l'association des Cheveux d'Or des Sablons (11 500 €uros).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'octroi de ces deux subventions. (Monsieur MAYOT n'ayant ni assisté aux débats ni participé au vote).

X – Très haut débit

Monsieur le Président propose de prendre une délibération de principe actant la volonté de la Communauté de Communes des Sablons de se substituer aux communes pour siéger au sein du Syndicat Mixte chargé du déploiement du réseau à très haut débit dans le département de l'Oise.

A titre indicatif, le montant forfaitaire du branchement par habitation sur l'ensemble du département s'élèverait à 370 €uros.

Les travaux pourraient intervenir en 2016 – 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe d'une prise de compétence en matière de très haut débit.

XI - Personnel

- Monsieur le Président explique que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, il est désormais possible pour les collectivités territoriales de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Il propose d'approuver la participation de la CCS à hauteur de 50 % des cotisations versées par les agents pour leur protection maladie dans le cadre des contrats labellisés dont la liste est publiée sur le site internet de la DGCL.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE estime qu'il aurait été préférable d'établir une distinction entre les agents de catégorie A, B et C pour déterminer la participation de la collectivité.

Monsieur MOREL explique qu'il a mis en place cette participation à Andeville de façon uniforme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation de la CCS à la protection sociale complémentaire de ses agents à hauteur de 50 % des cotisations versées.

- Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'agent technique à temps complet à compter du 1^{er} février 2013 pour assurer les missions d'assistance technique au sein du SMAS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de cet emploi.

- Monsieur le Président propose la création d'un emploi à temps complet d'agent social à compter du 1^{er} janvier 2013 qui viendrait en remplacement d'un emploi d'agent social à temps non complet (12/35^{ème}) et d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (23/35^{ème}).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création de cet emploi à temps complet ainsi que la suppression des deux emplois à temps non complet.

XII – Questions et informations diverses

- ZAC les Vallées : promesse de vente.
Monsieur le Président est autorisé à signer avec Mme DELIE Eliane, et/ou le Groupement Foncier Agricole de la Ferme Saint Victor, une promesse de vente expirant le 31 décembre 2017 portant sur les parcelles situées dans le périmètre actuel de la ZAC les Vallées et cadastrées :
Parcelle ZK9 d'une superficie de 111 313 m²
Parcelle ZK42 d'une superficie de 67 407 m²
Parcelle ZL23 d'une superficie de 2 198 m²
Parcelle ZL116 d'une superficie d'une superficie de 153 448 m²
Parcelle ZL121 d'une superficie de 20 113 m²
Parcelle ZL132 d'une superficie de 7 500 m²
Parcelle ZL134 d'une superficie de 162 645 m²
Soit un total de 524 624 m²

- Portail GéoPicardie :
Monsieur le Président est autorisé à signer la Charte de Partenariat GEOPICARDIE permettant à la Communauté de communes des Sablons d'accéder à l'inventaire des données géographiques de GEOPICARDIE.

- Acquisition foncière :
Monsieur le Président est autorisé à signer avec Monsieur et Madame ROUABAH, l'acte d'acquisition du bien immobilier situé au 11 rue Aristide Briand à Méru pour un prix de 170 000,00 Euros, conformément à l'estimation des Domaines.